

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD
D2023/075**

Envoyé en préfecture le 25/11/2023
Reçu en préfecture le 25/11/2023
Publié le 25/11/2023
ID : 023-200085314-20231116-D2023075-DE

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le 16 novembre

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYERE, Maire.

Nombre de Conseillers **Présents :**
en exercice : 17 Mmes CHABRIER Isabel, DEMARGNE Céline, MAINGOUTAUD Elodie, PRADEAU
Présents : 14 Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura,
Représentés : 1 MM. AUMEUNIER Sébastien, COUCAUD Thierry, DURUDAUD Patrick, LAROCHE
Votants : 15 Michel, MARGOT Manuel, PETIT-COULAUD Bastien, ROYERE Joël, SCAFONE
Abst. : 0 Dominique
Exprimés : 15 **Absents :**
Oui : 15 Mme LEGRAND Coline,
Non : 0 **Excusés :**
Mme ROYERE Julie, MM. KAPLAN Iskender,
Pouvoirs :
Mme ROYERE a donné pouvoir à Mme DEMARGNE
Assiste à la séance du Conseil municipal :
Mme Laure MARITAUD, responsable des affaires générales
Secrétaire de séance : Laura SIMONET

OBJET : Délibération instituant le tableau des effectifs de la commune de Saint Dizier Masbaraud

Vu les articles L2313-1, R2313-3, R2313-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date 8 juin 2023,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur Conseil municipal. Il lui appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification, de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.
Il appartient au Conseil municipal, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de la collectivité par délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'établir le tableau des effectifs tel que présenté en annexe;
- Que, sauf disposition expresse du Conseil municipal prise sur un nouvel avis du Comité Social Territorial, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- De charger M. le Maire de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 17 novembre 2023. Elle supprime tous les emplois de la collectivité et les recrée à la même date.

Cette délibération comprend 2 pages dont la présente.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire, Joël ROYERE

La secrétaire de séance, Laura SIMONET

Le Maire, certifie le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
Transmise le 16/11/2023 Affichée le 16/11/2023

Filière / secteur	Libellé de l'emploi	Grade minimum	Grade maximum	Possibilité de pouvoir l'emploi par un contractuel	Durée temps de travail	Date de création	Référence délibération	Poste pourvu	Par	Poste vacant
Filière administrative	Responsable des affaires générales	Rédacteur	Attaché	NON	TC	16/03/2021	D2021/30	1	Attaché Cat A	
	Secrétaire de mairie	Adjoint administratif territorial	Attaché	OUI	TC	11/09/2018	D2018/39	1	Adj adm territorial ppal 1 ^{ère} classe Cat C3	
	Secrétaire de mairie	Adjoint administratif territorial	Attaché		TNC 28/35 ^{ème}	25/03/2008	/	1	Adj adm territorial ppal 1 ^{ère} classe Cat C3	
Filière médico-sociale	ATSEM	ATSEM 2 ^{ème} classe	ATSEM 1 ^{ère} classe		TNC 23/35 ^{ème}	01/11/2017	CDI Art 21 loi 2012-347	1	ATSEM 2 ^{ème} classe Cat C2	
	ATSEM	ATSEM 2 ^{ème} classe	ATSEM 1 ^{ère} classe	OUI	TNC 28/35 ^{ème}	26/09/2023	D2022/065	1	ATSEM 1 ^{ère} classe Cat C3	
Filière animation	Animateur accompagnement périscolaire	Adjoint d'animation	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	OUI	TNC 28/35 ^{ème}	14/10/2014	D2014/61	1	Adjoint d'animation Cat C1	
	Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	OUI	TC	11/09/2018	D2018/36	1	Adj tech territorial ppal 1 ^{ère} classe Cat C3	
Filière technique	Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	OUI	TC	27/11/2009	Folio 294	1	Adj tech territorial ppal 2 ^{ème} classe Cat C2	
	Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	OUI	TC	21/12/1994	/	1	Adj tech territorial Cat C1	
	Cuisinier	Adjoint technique territorial	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	OUI	TC	14/10/2014	D2014/67	1	Adj tech territorial ppal 2 ^{ème} classe Cat C2	
	Cuisinier	Adjoint technique territorial	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	OUI	TNC 28/35 ^{ème}	15/10/2020	D2020/57	1	Adj tech territorial ppal 2 ^{ème} classe Cat C2	
	Agent de service polyvalent	Adjoint technique territorial	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	NON	TC	18/06/2010	Folio 74	1	Adj tech territorial 2 ^{ème} classe Cat C2	
	Agent de service polyvalent	Adjoint technique territorial	Technicien principal de 1 ^{ère} classe		TNC 20/35 ^{ème}	02/07/2012	2012/31	1	Adj tech territorial Cat C1	
	Agent de service polyvalent	Adjoint technique territorial	Technicien principal de 1 ^{ère} classe		TNC 21.5/35 ^{ème}	02/07/2012	2012/31	1	Adj tech territorial Cat C1	
	ATSEM	Adjoint technique territorial	Technicien principal de 1 ^{ère} classe		TC	/	/	0	Adj tech territorial Cat C1	
	Agent de service polyvalent	Adjoint technique territorial	Technicien principal de 1 ^{ère} classe		TNC 4.5/35 ^{ème}	01/11/2017	CDI Art 21 loi 2012-347	1	Adj tech territorial Cat C1	